

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 27 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DEVE 43 - DFA Budget annexe du fossoyage - Budget supplémentaire 2016.

M^{me} Pénélope KOMITÈS et M. Julien BARGETON, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2016 du budget annexe du fossoyage délibéré par le Conseil de Paris lors de la séance des 14, 15 et 16 décembre 2015 (délibération 2015 DEVE 164 - DFA) ;

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2015 du budget annexe du service de fossoyage délibérés par le Conseil de Paris lors de la séance des 13, 14 et 15 juin 2016 (délibérations 2016 DEVE 42 - DFA et 2016 DEVE 44 - DFA) ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016 par lequel Madame La Maire de Paris lui soumet le projet de budget supplémentaire du service de fossoyage pour l'année 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3^e Commission, et Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 1^{re} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget annexe supplémentaire pour l'exercice 2016 du service extérieur des pompes funèbres limité au service de fossoyage est arrêté à la somme de 4 428 148,12 euros en équilibre pour la section d'exploitation et de 523 250,25 euros en équilibre pour la section d'investissement, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO